

Informations

Formations recyclage TIV

17 et 18 mars 2018

En matière de Techniques d'Inspection Visuelle, la CTD du Codep 94 propose 2 nouvelles sessions de **recyclage TIV**.

Cette formation permet de certifier pour 5 nouvelles années la formation de Technicien en Inspection Visuelle (TIV) déjà acquise.

Pour se présenter à cette formation, il faut :

- Avoir une licence en cours de validité.
- Etre TIV et en possession de son attestation.
- Etre présenté par le Président du Club qui attestera (via un courrier sur papier libre) des qualités techniques et de l'aptitude à exercer la fonction de TIV.

La session se dérouleront :

- Le samedi 17 mars de 9h00 à 18h00
- Le dimanche 18 mars de 9h00 à 18h00

dans les locaux du Codep 94 : 38, rue St Simon à Créteil.

Le nombre de places est limité à 20 et la date limite d'inscription est le 8 mars 2018.

Le prix (55 €) comprend les consommables de la formation, le repas du midi et l'enregistrement sur le site.

L'inscription et le paiement

Les inscriptions se font en 2 étapes :

1. **Saisie** des informations du participant en ligne.
2. Validation de l'inscription par **envoi du paiement**.

Le paiement se fait par chèque (personnel ou de Club) à l'ordre du « Comité Départemental 94 – FFESSM » et est à envoyer à :

Jean-François KERVINIO – 3, rue Virginie – 94000 CRETEIL

Merci de mettre au dos du chèque la mention de la formation et le(s) nom(s) du(es) stagiaire(s) concerné(s).

Une attestation de paiement sera fourni aux stagiaires après les stages.

CNIL

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la seule organisation de cet examen. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernant.

Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez envoyer un courriel à technique.codep94@gmail.com.